





Créer une chambre d'hôtes : Mode d'emploi



Gîtes de France
Bouches du Rhône
Domaine de Garachon
13410 Lambesc
04.88.29.58.33



Pas à pas : votre parcours





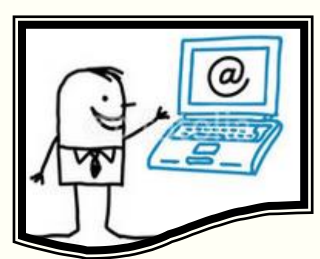
Contact



Envoi documentation,

Réglementation, label et

choix commercialisation





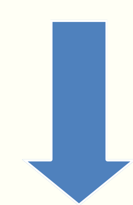
Retour du formulaire



Prise de rendez-vous



Visite



BIENVENUE CHEZ NOUS !





Contact

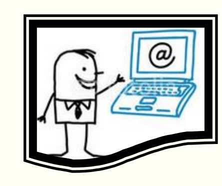


Ca y est, c'est décidé, vous vous lancez dans la création d'une ou plusieurs chambres d'hôtes !

La 1ère phase de votre projet est la prise de contact. Elle vous permet de nous présenter votre projet dans les grandes lignes et d'entamer le processus de labellisation.



Documentation



Vous êtes en train de lire notre guide technique dédié à la création d'une chambre d'hôtes.

Rappel : Les chambres d'hôtes font l'objet d'une définition législative (loi 2006-437 du 14 avril 2006 + décret 2007-1173 du 3 août 2007), à savoir :

- L'accueil par l'habitant
- Une chambre meublée chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes à titre onéreux, pour une ou plusieurs nuitées
- Un maximum de 5 chambres représentant maximum 15 personnes accueillies
- La fourniture groupée de la nuitée et du petit déjeuner, du linge de maison

Vous êtes intéressé par un autre type d'hébergement ? Découvrez nos autres guides techniques :

Créer un gîte

Créer un hébergement en ville : City Break

Créer un hébergement insolite



Réglementation et label Gîtes de France



Réglementation

L'exploitation de chambres d'hôtes est soumise à plusieurs aspects réglementaires.

Vous trouverez dans nos Fiches Conseil les principales démarches et informations réglementaires qui y sont relatives et notamment : les déclarations d'ouverture et d'activité, la fiscalité, l'assainissement et la potabilité, l'urbanisme, les demandes de licences, l'activité table d'hôtes, les Etablissements Recevant du Public (ERP), les assurances, la sécurisation des piscines, la conformité des équipements, des aires de jeux. Il est également entendu que votre structure est conforme en termes d'urbanisme..

NB : Les tarifs doivent être affichés à l'intérieur et à l'extérieur de la maison. Remettre une note (obligatoire, double à conserver 2 ans) aux hôtes, ainsi qu'une fiche de police pour tous les clients étrangers (y compris les ressortissants de l'UE).
Le contrat de location n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.



Label Gîtes de France

Avant de vous lancer dans la labellisation Gîtes de France de votre chambre d'hôtes, assurez-vous que :

- Votre hébergement ne présente aucune nuisance dans son environnement immédiat : visuelle, sonore (proximité grand axe routier…) ou olfactive.
- Vos chambres font une surface minimale de 12m² pour 2 personnes
- Chaque chambre dispose de ses sanitaires privatifs (sauf chambre familiale) au même niveau

Si l'un de ces critères n'est pas respecté, nous ne pourrons pas labelliser votre chambre d'hôtes.

Label Gîtes de France

Avant d'évaluer le niveau de classement que vous pouvez atteindre, sachez que certains critères sont communs à l'ensemble des niveaux de confort (de 1 à 5 épis).

Ainsi, pour être labellisé Gîtes de France, nous vous demandons de :

⇒ Veiller à ce que l'accès à la maison soit bon (pas de nids de poule ou de chemin trop boueux par exemple)

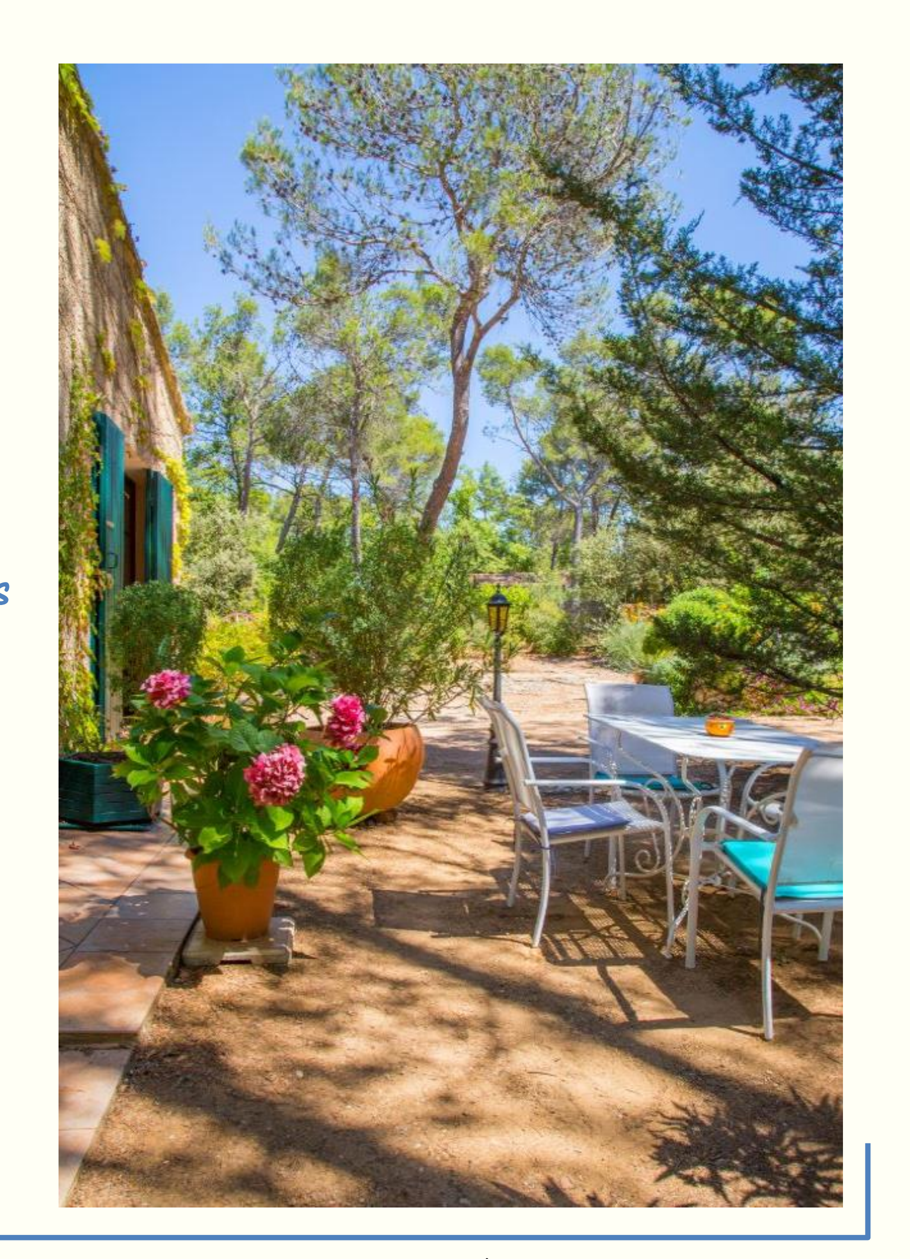
⇒ Garantir un état extérieur de qualité : abords entretenus et fleuris

⇒ Privilégier une literie de qualité (si possible de grande taille) avec des protections (matelas et oreillers)

⇒ Vous assurer que vous disposez d'aérations dans les sanitaires (VMC ou fenêtre)

⇒ Avoir une bonne isolation phonique dans la maison

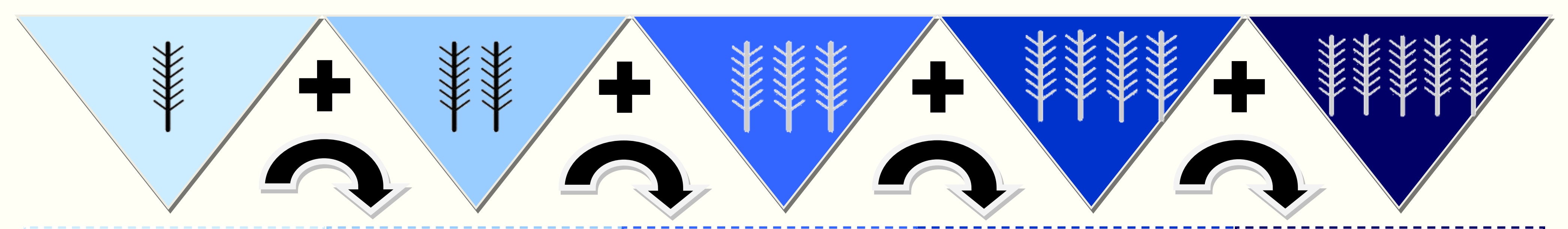
⇒ Prévoir un petit-déjeuner copieux et de qualité, de préférence à base de produits maison



1, 2, 3, 4 ou 5 épis ?

A quel niveau de confort pouvez-vous prétendre ? Pour vous aider dans votre réflexion, voici ci-dessous les principaux critères requis pour chaque niveau de classement en épis. Les critères s'additionnent d'un niveau de classement à l'autre (critères 2 épis = critères 1 épi + 2 épis ; critères 3 épis = critères 1 épi + critères 2 épis + critères 3 épis; etc…).

Retrouvez l'ensemble des critères évalués dans la grille de classement complète.



1 épi	2 épis	3 épis	4 épis	5 épis
*Surface minimale des chambres hors sanitaires : 12m² pour 2 pers. *Parking à proximité *Cour ou terrain aménagé *Salon de jardin adapté à la capacité *1 table et 1 lampe de chevet par personne *Matelas et sommier en bon état *Tapis de bain, savon *Serviette de toilette, draps de bain et gant par personne *Petit-déjeuner : café, thé, chocolat, beurre, confiture, pain	*Table ou bureau avec siège dans les chambres *Sanitaires privatifs, intégrés et communicants à la chambre *Petit-déjeuner : viennoiseries ou pâtisseries	*Jardin ou terrasse *Maison traditionnelle, régionale ou neuve de qualité avec du mobilier assorti *Affichage des consignes en anglais *Bibliothèque diversifiée avec ouvrages régionaux à disposition *Salle de séjour *Eclairage d'ambiance dans les chambres *Sèche-cheveux *Petit-déjeuner : fruits frais et jus de fruits	*Surface minimale des chambres hors sanitaires : 16m² pour 2 pers. *Dimension des lits : minimum 90x200cm pour 1 pers. 160x200cm pour 2 pers. *Parking dans la propriété avec éclairage *Jardin ou terrasse avec aménagement paysager *Salon de détente extérieur *Equipement(s) de loisir *Accès internet, wifi *Table ou bureau avec 2 fauteuils, petit mobilier *Porte-serviettes chauffant, peignoir *Petit-déjeuner : œufs, charcuterie	*Surface minimale des chambres hors sanitaires : 20m² pour 2 pers. *Parc ou jardin paysager *Equipement(s) de remise en forme *Maison de standing ou exceptionnelle *TV écran plat dans chaque chambre *Paiement par CB possible *Pièce supplémentaire à disposition : bibliothèque, salon de musique… *Chambres avec coin salon (canapé, table basse)



Commercialisation

Selon vos préférences, vos objectifs et le temps dont vous disposez, 2 possibilités de commercialisation s'offrent à vous…

Location directe

1

Avantages :

•Vous êtes en contact direct avec vos clients

•Vous gérez votre propre planning de réservation

•Le client peut réserver directement en ligne (mais pas payer) si vous optez pour le module Dispohôte

•Vous pouvez créer et envoyer directement vos contrats en ligne avec le module Dispohôte

•Vos clients peuvent déposer des avis sur votre fiche hébergement avec le module Dispohôte

Contraintes :

•Vous devez gérer vous-mêmes vos réservations : édition et envoi contrats, encaissement acomptes…

•Acheter le module Dispohôte (60€/an)

Réservation partagée LVP Réservations

2

Vos chambres d'hôtes peuvent être vendues aussi bien par vous que par notre service commercial LVP Réservations (basé en Avignon), selon des modalités définies par avance (périodes, commissionnement,…).

Avantages :

•Vous pouvez mieux diffuser vos disponibles ou annulations en dernière minute par vos clients

•Vous bénéficiez des opérations de promotion menées par LVP Réservations

•Vous permettez à vos clients de disposer des services de LVP Réservations (assurance annulation, paiement en ligne 24h/24, par carte bancaire, chèques vacances…)

Contraintes :

•Vous devez être rigoureux sur la gestion de votre planning pour éviter les doubles réservations

•Rétrocession sur le prix public d'une commission de 4% TTC sur les réservations effectuées via LVP Réservations

•Acheter le module Dispohôte (60€/an)



Retour du formulaire



Votre projet prend forme… Vous avez parcouru cette documentation, pris connaissance de la réglementation, vous avez une idée du niveau de confort que vous pouvez atteindre et vous avez choisi votre mode de commercialisation.

Il est à présent temps pour vous de préparer votre dossier de demande de visite.

Une fois le dossier complété et les différentes annexes réunies (plan, photos, informations complémentaires…), merci de nous faire parvenir le tout par courrier ou par mail.

Selon l'état d'avancement de votre projet, les dossiers à remplir sont différents :

Votre chambre est prête à être louée = visite de labellisation

Votre chambre d'hôtes est en travaux et/ou vous avez besoin de conseils = visite conseil



Prise de rendez-vous

Vous nous avez à présent retourné votre dossier.

Très rapidement, nous vous appellerons pour fixer avec vous une date de rendez-vous pour la visite.

Généralement, la visite a lieu dans les 2 à 3 semaines suivant l'envoi du formulaire.

Prévoyez environ 2h pour une visite de labellisation, 1h pour une visite conseil.





Visite



Ca y est, c'est le jour J !

Au cours de la visite, nous reprenons point par point les critères de la grille de de labellisation (épis). Nous déterminons également ensemble les rubriques qui peuvent accentuer la valorisation de votre gîte (voir ci-contre).

La visite est aussi l'occasion de vous conseiller au regard de vos objectifs par rapport à votre maison d'hôtes : sur vos tarifs, sur l'aménagement, la réglementation... N'hésitez pas à poser des questions !

En attendant la visite, voici quelques conseils pour la préparer au mieux :

Configuration

- A privilégier : chambres d'au moins 12 m², panachage des types de chambres si plusieurs chambres (simples, suites—chambre avec coin salon pouvant éventuellement accueillir un lit pour une 3ème personne, familiales—2 chambres mitoyennes ou partageant le même sanitaire...)
- A éviter : mauvaise isolation thermique ou phonique

Equipements intérieurs



- A privilégier : sécurisation des lits superposés, lits grande dimension, panachage des couchages (lit double, lits jumelables...), VMC, réducteurs de pression ou mousseurs pour la robinetterie, équipement complet bébé, accès internet
- A éviter : sommiers métalliques, matelas crin ou laine, protections plastifiées



Faites valoir vos différences grâce à nos qualifications !

Votre hébergement est éco-conçu ou accessible aux handicapés, vous avez des pratiques en faveur de l'environnement ou bien vous êtes agriculteur et souhaitez adhérer au réseau Bienvenue à la Ferme ?
Faites valoir vos spécificités !

De nombreuses autres thématiques et qualifications existent (accueil de motards, hébergements de charme...). Réfléchissez-y dès maintenant, la visite sera l'occasion de définir celles dans lesquelles vous vous inscrivez.

Avenants de qualification, référentiels dédiés et documentation sur demande.

5 Visite



CHARTE DE QUALITE DU RESEAU
"GITES DE FRANCE ET TOURISME VERT"

I – L'ÉTHIQUE DU RESEAU

Notre raison d'être : le Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" entend favoriser les séjours touristiques dans les meilleures conditions d'accueil et de confort ; satisfaire aux exigences et besoins d'un tourisme d'authenticité, de nature, de calme, de découverte et d'espace ; contribuer à la valorisation et à la conservation du patrimoine et de l'environnement, principalement en milieu rural et encourager une coopération dynamique avec l'ensemble des opérateurs concourant au développement de l'économie touristique.

Les formules d'accueil du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" : quelle que soit la fo[illegible] son classement, le Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" propose et garantit à ses cli[illegible] correspondant à un niveau de confort assuré.

L'accueil du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" : l'appartenance au Réseau im[illegible] qualité. Hospitalité, convivialité, disponibilité, chaleur, générosité sont à la base de la [illegible] engagements de chaque adhérent du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert".

II – OBJET DE LA PRESENTE CHARTE

La Fédération Nationale des Gîtes de France et du Tourisme Vert est propriétaire de marque[illegible] et autres signes distinctifs), telles que « Gîtes de France », « Charmance », « Pré Vert », « Le To[illegible] désignées la ou les « Marques ». Elle est propriétaire d'un savoir-faire, constitué de connaissances, [illegible] expériences de nature technique, commerciale ou autre, relatives tant à l'activité touristique en général, qu'à l'exploitation de chacune des [illegible]

Charte de qualité

Cliquez sur l'image pour en prendre connaissance





Charte des Chambres d'Hôtes
« Villes et stations »
du Réseau « Gîtes de France et Tourisme Vert »

La présente Charte Produit vient préciser la Charte de Qualité du Réseau « Gîtes de France et Tourisme Vert » qui s'impose à l'Adhérent. Elle fixe les conditions spécifiques liées à l'exploitation, dans le Réseau « Gîtes de France et Tourisme Vert », de Chambres d'Hôtes situées dans des villes, des bourgs et des stations balnéaires, de montagne, ou thermales.

I - DEFINITION DE LA CHAMBRE D'HOTES « VILLES ET STATIONS » DU RESEAU "GITES DE FRANCE ET TOURISME VERT"

La Chambre d'Hôtes « Villes et Stations » est située dans un habitat de qualité, dans une [illegible] ou une station balnéaire, de montagne, ou thermale.

L'Adhérent ouvre sa maison ou son appartement et propose une prestation à la nuité[illegible] et le petit déjeuner. Une prestation complémentaire de repas pourra éventuelle[illegible] dispositions de l'avenant de qualification "Table d'Hôtes en Chambre d'Hôtes".

II - MODALITES D'ACCUEIL

1) L'accueil en Chambre d'Hôtes implique une disponibilité complète de l'Adh[illegible] l'adhésion de la famille. L'Adhérent réside sur place. Il sera tenu d'assurer personn[illegible] arrivée, ainsi que les temps forts du séjour que sont le petit déjeuner et le repas en T[illegible] est proposée). Ces moments privilégiés d'échanges et de convivialité ne pourront pas ê[illegible] préalable écrit du Relais Départemental, l'Adhérent s'engage à pratiquer l'activité Chambre d'Hô[illegible] de congés scolaires et au minimum 6 mois par an.
2) L'Adhérent est tenu d'accueillir ses hôtes sans aucune discrimination. Par ailleurs, conformément aux usages, il s'interdit [illegible]

Charte des Chambres d'hôtes

Cliquez sur l'image pour en prendre connaissance

Décoration



- A privilégier : décoration sobre et agréable, décoration thématique pour chaque chambre
- A éviter : le mobilier « de série » (sauf s'il est de qualité et utilisé avec discernement), décoration surchargée ou trop personnalisée (photos familiales…)

Equipements extérieurs



- A privilégier : espaces extérieurs privatifs et communs, salon de jardin de qualité, étendoir extérieur, terrasse abritée et ombragée, aire de jeux pouvant être surveillée visuellement, parking ombragé ou abri couvert
- A éviter : salon de jardin en PVC, équipements de loisirs ne respectant pas les normes (voir notre fiche conseil), piscine non sécurisée (voir notre fiche conseil)

Accueil et services



- A privilégier : petit-déjeuner généreux à base de produits frais, fait maison ou de très bonne qualité, présentation soignée et personnalisée, portions individuelles, documentation touristique en français et en anglais, affichage des tarifs, classeur d'accueil
- A éviter : accueil trop rapide et impersonnel, affichage des règles de la maison (privilégier le classeur d'accueil)



Bienvenue chez nous !



Ca y est, vous êtes adhérent des Gîtes de France des Bouches du Rhône ! Bienvenue chez nous !

<u>A l'issue de la visite, nous vous remettons :</u>

- Un panneau Gîtes de France
- Un classeur d'accueil

<u>Dans les jours qui suivent :</u>

- Vous recevez les documents confirmant votre labellisation
- Votre maison d'hôtes est diffusée sur l'ensemble de nos sites web (voir page suivante)
- Vous avez accès à votre espace propriétaire vous permettant d'ajouter, modifier ou supprimer photos et descriptifs
- Si vous disposez d'un site web personnel, il est affiché sur votre fiche hébergement (signature d'une convention de mise à disposition). Vous disposez également de widgets pour votre site web (affichage de vos disponibilités et/ou réservation en ligne)

<u>Et tout au long de votre vie d'adhérent Gîtes de France :</u>

- Votre espace propriétaire vous permet de modifier l'ensemble des informations relatives à votre structure
- Nous vous proposons des formations pour que vous ayez toutes les cartes en main : réseaux sociaux, décoration, fiscalité…
- Nous vous convions à toutes nos réunions d'informations, assemblées générales et éductours (journées de visites)
- Nous vous transmettons régulièrement des circulaires, informations sur la réglementation, sur l'actualité du tourisme… notamment via notre newsletter
- Vous bénéficiez d'offres privilégiées auprès de nos partenaires (photographes, sites touristiques…)

Après la visite

Votre hébergement est présent sur l'ensemble de ces sites :













Ainsi que dans nos brochures !

Qui sommes-nous ?

L'ÉQUIPE

Patricia CARRIER
Directrice

Vanessa MANAND
Chargée du Web

Sylvie PELLEGRIN
Propriétaire de gîtes
Présidente du CA



Marie-Jo ALEXANDRE
Propriétaire de chambres d'hôtes
Vice-Présidente du CA

A votre service !

Les Gîtes de France®, la force d'un réseau qui œuvre depuis 60 ans.

1er réseau européen d'accueil par et chez l'habitant, représentant 44.000 propriétaires et + de 60.000 hébergements

Les Gîtes de France®, des valeurs et une promesse client !

Des valeurs : accueil et convivialité, environnement calme et naturel, équipements de qualité, respect du style local

Des engagements : hébergements conformes aux réglementations, valorisation des structures éco-citoyennes, accompagnement à la création d'hébergements accessibles ou environnementaux

Les Gîtes de France®, le seul réseau qui accompagne les porteurs de projet de A à Z !

Les Gîtes de France® 13 ont vocation à accompagner les porteurs de projet dans leur démarche de mise en œuvre de leur projet, en leur donnant à connaître dès l'origine le contexte de cette activité.

Les Gîtes de France®, un réseau d'adhérents qui participent aux décisions

Association de propriétaires, gérée dans l'intérêt de chacun et l'intérêt collectif, les Gîtes de France® des Bouches du Rhône comptent en août 2014 341 gîtes ruraux, 180 chambres d'hôtes, 2 campings Pré Vert, 3 gîtes de groupe, 2 hébergements insolites (yourtes) et 9 hébergements City Break en ville.
Le conseil d'administration est composé de propriétaires de gîtes et/ou chambres d'hôtes.

Modalités d'adhésion

Au moment de l'adhésion Avant le 1er juillet	Au moment de l'adhésion Après le 1er juillet	Les années suivantes
310€ pour une chambre d'hôtes	**490€ pour une chambre d'hôtes**	**80€ + 1,5 nuits en basse saison** **(minimum 80€/maximum 120€ par chambre)**
Ce tarif inclut : ☑ Visite de labellisation et traitement administratif ☑ Cotisation statutaire : adhésion annuelle ☑ Remise du panneau « Gîtes de France » , création de la fiche hébergement et album photos sur nos sites ☑ Accès permanent fiches conseils et fiches pratiques ☑ Accès à l'Espace propriétaire : planning, photos, infos… ☑Promotion de l'hébergement sur sites web, brochures, réseaux sociaux, salons touristiques… ☑ Actions menées au profit des adhérents (formation,..) ☑ Traduction en anglais de votre descriptif	**Ce tarif inclut :** ☑ Tous les services pour l'année en cours (n) et l'année suivante (n+1) : ⇒ Visite de labellisation (année n) ⇒ Cotisations années n et n+1 ⇒ Panneau, album photos, fiches conseils… ⇒ Accès permanent à l'Espace propriétaire ⇒ Promotion de l'hébergement pour les années n et n+1 ⇒ Accès aux actions menées pour les adhérents	**Ce tarif inclut :** ☑ Cotisation statutaire : adhésion annuelle ☑ Accès à l'Espace propriétaire : planning, photos, infos… ☑Promotion de l'hébergement sur nos sites web, brochures et réseaux sociaux ☑ Actions menées au profit des adhérents : formations, conseils, médiation… ☑ Quote part de la cotisation reversée au niveau national
Plusieurs chambres ? Les tarifs sont dégressifs !	**Plusieurs chambres ? Les tarifs sont dégressifs !**	**Plusieurs chambres ? 1,5 nuits par chambre à ajouter**

Si commercialisation en réservation partagée : commission de 4% sur les réservations faites par LVP

Adresses utiles



Chambre d'agriculture 13

22 avenue Henri Pontier
13626 AIX EN PROVENCE cedex 1
✆ 04.42.23.86.23 – Fax :04.42.63.16.98
Mail : c.dagatti@bouches-du-rhone.chambragri.fr
Votre contact : Caroline DAGATTI
Site Internet : www.agri13.fr



LVP Réservations

Place Campana—BP 60035
84004 AVIGNON CEDEX
✆ 04.90.85.45.00
Mail : gites.13@orange.fr
www.location-vacances-provence.com



CER France (partenaire)

Le clos Sèverin, chemin du Sèverin
bat 1, bureaux n°5 13200 ARLES
Mme GUIGUE – ✆ 04 90 98 09 44
Mail : cguigue@midimed.cerfrance.fr



Direction des Services Vétérinaires 13

66 A, rue Saint Sébastien BP 23
13447 MARSEILLE CEDEX 06
✆ 04 91 13 48 60 – Fax : 04 91 81 23 15
Site internet : www.agriculture.gouv.fr



Agence Régionale de Santé

Délégation du 13

132, Boulevard de Paris
13008 MARSEILLE
✆ 04.13.55.82.43
Piscine : Mme GRUIT 04.13.55.82.37
Potabilité : M. MORLAND
04.13.55.82.35



Direction départementale de la protection des populations

Direction Départementale de la Protection des Populations

22, Rue Borde
13008 Marseille
✆ 04.91.13.48.60



Notre engagement :

Vous accompagner tout au long de votre vie d'adhérent

des Gîtes de France® des Bouches du Rhône

Nos atouts :

Professionnalisme, réactivité, disponibilité, écoute...

Contacts

Pour toute précision ou demande de labellisation, n'hésitez pas à contacter Patricia ou Vanessa :



Par téléphone :

04.88.29.58.33



Par mail :

contact@gitesdefrance13.com

Gîtes de France 13
Domaine de Garachon
13410 LAMBESC

www.gdf13.com